



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Organización  
de las Naciones Unidas  
para la Educación,  
la Ciencia y la Cultura

Организация  
Объединенных Наций по  
вопросам образования,  
науки и культуры

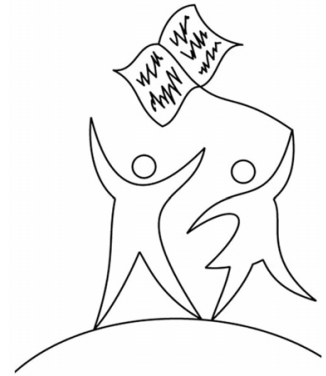
منظمة الأمم المتحدة  
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、  
科学及文化组织

ED/EFA/2008/ME/1 REV

Bali, March 2008

Original: English



Septième réunion ministérielle des pays du groupe E-9

10 – 12 mars 2008

Bali, Indonésie,

Déclaration de Bali

## Déclaration de Bali des pays de l'E-9

### PRÉAMBULE

1. Nous, Ministres de l'éducation, hauts responsables et représentants des pays de l'E-9 (Bangladesh, Brésil, Chine, Égypte, Inde, Indonésie, Mexique, Nigéria et Pakistan) nous sommes réunis à Bali, Indonésie, du 10 au 12 mars 2008 pour renforcer notre coopération et accélérer le rythme de notre progrès sur la voie de l'Éducation pour tous (EPT). Nous exprimons nos sincères et profonds remerciements à nos hôtes indonésiens pour leur chaleureuse hospitalité et leur excellente organisation logistique, ainsi qu'à l'UNESCO pour avoir facilité cette réunion. Nos remerciements vont en particulier au pays hôte pour le soutien de longue date qu'il apporte à l'Initiative E-9 depuis la première Réunion ministérielle tenue à Bali en septembre 1995. Nous tenons à saluer l'engagement de S. E. le Vice-Président de l'Indonésie, Jusuf Kalla, en faveur de l'EPT ainsi que son ferme appui à la coopération Sud-Sud dans le domaine de l'éducation. Dans le prolongement de la Déclaration de Monterrey, au Mexique, de 2006, la réunion de Bali a été d'autant plus importante qu'elle a mis l'accent sur *L'amélioration de l'éducation et de la formation des enseignants au cœur de la réforme du système éducatif*.

2. Nous savons que les pays de l'E-9 représentent 60 % de la population mondiale et nous nous félicitons donc des progrès qu'ils ont accomplis sur la voie de l'EPT depuis le Forum de Dakar, et plus particulièrement de l'amélioration sensible de la parité entre les sexes dans l'enseignement primaire, des avancées vers l'éducation primaire pour tous et de l'intensification des efforts déployés pour accroître la qualité de l'éducation. Parallèlement, nous sommes conscients des défis considérables qu'il nous reste à relever et notons en particulier que les deux tiers des adultes analphabètes dans le monde vivent dans des pays de l'E-9.

3. Nous sommes conscients que les objectifs de l'EPT ne seront pas atteints au niveau mondial s'ils ne le sont pas dans les pays de l'E-9, et notons que certains pays risquent de rencontrer de plus grandes difficultés que d'autres dans la réalisation de ces objectifs d'ici à la date limite de 2015.

### L'ÉDUCATION ET LA FORMATION DES ENSEIGNANTS AU CŒUR DE LA RÉFORME DU SYSTÈME ÉDUCATIF

4. Nous sommes conscients que la qualité de tout système éducatif dépend de celle de ses enseignants qui jouent un rôle clé dans l'amélioration de la qualité de l'éducation, l'élargissement de l'accès à l'éducation et une équité plus grande.

5. Aussi réaffirmons-nous avec force le rôle central d'un corps enseignant suffisamment nombreux, motivé et professionnellement compétent dans la réalisation des objectifs de l'EPT.

6. Nous relevons que la Recommandation conjointe UNESCO/OIT concernant la condition du personnel enseignant de 1966 et la Recommandation de l'UNESCO concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur de 1997 n'ont rien perdu de leur pertinence et de leur importance.

### Attirer, préparer et affecter les enseignants

7. Notant que l'UNESCO estime que d'ici à 2015, il faudra 18 millions d'enseignants supplémentaires dans le primaire au niveau mondial, dont 40 % dans les pays de l'E-9, et que la croissance démographique ainsi que l'augmentation des taux de scolarisation mettent souvent à rude épreuve la capacité des systèmes éducatifs, nous nous engageons :

- à assurer le recrutement d'enseignants en nombre suffisant, y compris au moyen de méthodes novatrices, par une planification de l'offre et de la demande fondée sur des faits,

ainsi que par des stratégies préventives et efficaces par rapport aux coûts en vue d'attirer un plus grand nombre d'enseignantes et de rendre la profession attrayante pour les candidats les plus qualifiés ;

- à assurer une gestion appropriée en vue d'une affectation rationnelle du personnel et d'une diminution des taux d'absentéisme et de départ naturel, ainsi que la fourniture d'un soutien professionnel et administratif, en particulier dans les régions reculées ou défavorisées ;
- à élaborer des stratégies conduisant à des méthodes nouvelles et novatrices de certification des enseignants et à un perfectionnement professionnel permanent.

### **Conditions d'emploi, maintien, formation professionnelle et perspectives de carrière des enseignants**

8. Considérant que la mondialisation rapide des sociétés des pays de l'E-9, la dégradation du statut des enseignants, leurs mauvaises conditions de travail, leur faible rémunération, l'absence de perspectives de carrière et l'insuffisance de la formation professionnelle ont conduit beaucoup d'entre eux à quitter la profession, et que les départs naturels, en particulier au cours des premières années d'enseignement, sont souvent nombreux, nous nous engageons :

- à rehausser la qualité des conditions de travail, en particulier pour les enseignantes, grâce à l'amélioration des infrastructures et des équipements et matériels d'enseignement et d'apprentissage, ainsi qu'à un soutien professionnel ;
- à maintenir les enseignants dans le système au moyen de perspectives de carrière et de filières de promotion accessibles et transparentes, et en mettant systématiquement à leur disposition des possibilités de perfectionnement professionnel grâce à la formation en cours d'emploi, à la supervision et au mentorat ;
- à réexaminer les niveaux de rémunération des enseignants et à les ajuster en tant que de besoin en fonction de la situation économique locale et des salaires en vigueur sur le marché du travail pour des professionnels d'un niveau comparable ;
- à encourager l'élaboration d'un cadre politique global et une stratégie nationale concernant des normes professionnelles pour l'enseignement.

### **Utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) et de l'apprentissage ouvert et à distance pour la formation des enseignants**

9. Sachant que ces dernières années ont été marquées par l'utilisation accrue de méthodes d'apprentissage ouvert et à distance, avec le recours à diverses technologies nouvelles ou TIC qui donnent jusqu'à présent nombre de bons résultats, nous nous engageons :

- à accroître encore l'utilisation des TIC et de l'apprentissage ouvert et à distance comme outils importants de formation et de perfectionnement professionnel des enseignants, ainsi que pour amplifier, moduler et diversifier davantage les formations initiales et en cours d'emploi qui leur sont proposées.

### **COOPÉRATION SUD-SUD**

10. Sachant que plusieurs pays de l'E-9 ont progressé dans des domaines clés et dans le partage des meilleures pratiques et des enseignements tirés, mais conscients de la nécessité de renforcer davantage le mécanisme de l'E-9 pour parvenir à une coopération Sud-Sud plus forte, plus fructueuse et plus visible, nous décidons :

- d'œuvrer à l'élaboration de solutions innovantes et efficaces dans chacun de nos pays, sur la base du respect mutuel et du partage des responsabilités ;
- de confier un rôle accru à certains pays de l'E-9 dans l'apport d'un soutien technique et de ressources financières aux fins de la promotion de l'EPT à des initiatives et organismes du monde entier, modèles d'un engagement futur au niveau mondial ;
- de réaffirmer le rôle et la valeur de l'Initiative E-9 en tant que cadre d'échange du savoir, des meilleures pratiques, des enseignements tirés et de l'expertise en matière d'éducation, conscients des expériences riches et variées que nous devons partager et des défis communs auxquels nous faisons face ;
- de reconnaître l'urgence croissante de notre collaboration active et de notre soutien mutuel, ainsi que d'exprimer notre détermination commune à œuvrer, individuellement et collectivement, à la réussite du réseau de l'E-9 et, à terme, à la réalisation des objectifs de l'EPT.

## **ENGAGEMENTS**

11. Envisageant l'avenir, nous constatons l'ampleur, la complexité et la diversité des défis que nous devons relever pour atteindre les six objectifs de l'EPT d'ici à 2015. Pour renforcer notre action en tant que membres de l'E-9, conjointement et séparément, nous prenons l'engagement global :

- de soutenir le secrétariat de l'E-9, situé désormais en République d'Indonésie, et de collaborer avec lui ainsi qu'avec le secrétariat chargé de l'E-9 au sein du Secteur de l'éducation de l'UNESCO ;
- de redynamiser la place et la fonction des points focaux nationaux pour l'E-9 afin qu'ils jouent un rôle important dans l'échange d'informations entre partenaires dans le pays et avec le secrétariat de l'E-9 ;
- de renforcer le groupe d'ambassadeurs/représentants permanents des pays de l'E-9 auprès de l'UNESCO, sous la direction de la Présidence, pour qu'il se réunisse périodiquement aux fins d'un appui accru à l'Initiative E-9, y compris de la part de l'UNESCO, et nous fasse rapport ;
- d'inviter les directeurs des bureaux nationaux, multipays et régionaux de l'UNESCO, dans les pays de l'E-9 concernés, à soutenir, le cas échéant, l'Initiative E-9 et les activités menées dans ce cadre ;
- d'organiser une réunion de hauts responsables pendant l'intersession sous la présidence de la République d'Indonésie (pays hôte actuel) en coopération étroite avec le prochain pays hôte, pour préparer la prochaine Réunion ministérielle de l'E-9 et promouvoir l'application de la Déclaration de Bali ;
- de mieux faire connaître les activités de l'E-9 à des publics internes et externes grâce à une stratégie de communication, et de promouvoir la collaboration des pays de l'E-9 comme modèle pour d'autres pays et régions, notamment par la création et l'actualisation d'un site Web publiant un bulletin d'information trimestriel mis à jour sous la direction générale de la Présidence.

## **L'AVENIR**

12. Afin d'élaborer un programme axé sur l'action pour le réseau de l'E-9 au cours des deux prochaines années, nous décidons :

- de consolider le mécanisme de coopération Sud-Sud aux fins de la réalisation des objectifs de l'EPT ;
- de renforcer les systèmes d'information sur la gestion de l'éducation (SIGE), en particulier pour s'assurer l'intégration de données complètes sur les enseignants ;
- d'élaborer des politiques relatives aux enseignants qui soient basées sur les faits, y compris en matière d'éducation et de formation, en tant que partie intégrante de la réforme systémique de l'éducation ;
- d'établir des normes professionnelles pour les enseignants à des fins d'assurance de la qualité ;
- de promouvoir, avec l'appui de l'UNESCO, des partenariats dans chaque pays, entre organismes et institutions publics, non gouvernementaux et universitaires, particulièrement en ce qui concerne la recherche, la mise au point et la diffusion de méthodes novatrices de perfectionnement des enseignants afin de relever les nouveaux défis du XXI<sup>e</sup> siècle en matière d'éducation ;
- d'élaborer des projets régionaux et sous-régionaux et des recherches et études en collaboration, eu égard en particulier aux TIC et à l'apprentissage ouvert et à distance, avec le soutien technique du secrétariat de l'E-9 et de l'UNESCO ;
- d'engager les pays de l'E-9 et les partenaires du développement à contribuer au Fonds de coopération Sud-Sud pour l'éducation créé par l'UNESCO ;
- d'élargir et d'améliorer la coopération entre les pays de l'E-9 et d'autres pays du Sud, en collaboration avec nos partenaires du « Nord », par l'intermédiaire de l'UNESCO, ainsi qu'avec d'autres partenaires multilatéraux.

## **PROCHAINE RÉUNION**

13. Nous sommes heureux d'accepter l'offre de la République fédérale du Nigéria d'accueillir notre prochaine réunion ministérielle en 2010 et lui exprimons notre gratitude pour son offre généreuse.